

SABRE® - PJT

Dés herbant complet Allées PJT, cimetière, voies de communication / DT



➤ QUAND APPLIQUER ?

- **SABRE® PJT** peut être appliqué de mars à septembre, une fois par an.
- Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de traiter tôt en saison afin de favoriser le positionnement de l'action antigerminative du produit.
- Traiter par temps calme, en absence de rosée (*feuillage des adventices présentes sec*), de menace de pluie et de gel.
- Délai de rentrée : 24h.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

■ optimum ■ possible

■ Non autorisé

➤ COMMENT APPLIQUER ?

USAGES	DOSES
Allées PJT, Cimetières, Voies de communication	12 L/ha
Dés herbage Total	12 L/ha*

Dose maximale autorisée : 1800 g/ha de glyphosate acide pour le dés herbage des allées de Parc, Jardins publics et Trottoirs (zones perméable).

Quantité maximale de glyphosate acide applicable par ha et par an : 2880 g.

Mouillage 500l/Ha

1/ PREPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de **SABRE® PJT**,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de **ZONEBLEU®**, colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de Buses à dérives limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.

2/ TRAITER

Traiter sur sol perméable, sans toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de la lances munies d'un cache protecteur est recommandée*).

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (*jet plat*).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.

Pour cela, utiliser **LC NET 80** afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

FICHE D'IDENTITE

USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

Dés herbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication : 12 L/ha.

Dés herbage Total : 12 L/ha

A.M.M N°2120089 (NUFARM SAS 28 bd camélinat 92230 gennevilliers)

COMPOSITION

120 g/L de glyphosate

60 g/L de MPCA

15 g/L de diflufenican

FORMULATION

Suspension Concentrée (SC).

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 L.

CLASSEMENT

SGH07 -SGH09 -Attention -H319 Provoque une sévère irritation des yeux -H410 Très Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

Curatif et Préventif.

PERFORMANCE de 3 substances actives complémentaires.

PUISSANCE de dégagement des adventices présentes.

CONTRÔLE des levées pendant 3 à 4 mois.



La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique N°LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

Le 20 11 2018

➤ MODE D'ACTION

EFFICACITE

Alliant curatif et préventif, **SABRE® PJT** est un produit complet :

- Action foliaire post-levées : 2 substances actives (*glyphosate et MCPA*) aux modes d'action différents et complémentaires.
- Action de prélevée sur le long terme : contrôle des levées pendant environ 4 mois, selon les conditions climatiques.

SABRE® PJT est efficace sur la plupart des adventices présentes couramment en situations d'allées de parcs, jardins publics, trottoirs et cimetières, dés herbage total, dés herbage industriel et voies ferrées.



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe -CS 90518 - 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.fr

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.

La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.



SABRE® - PJT

Dés herbant complet Allées PJT, cimetière, voies de communication / DT



SPECTRE D'EFFICACITE - CONTRÔLE DES LEVÉES

NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
Alchémille des champs	Alphanes arvensis	Méllilot officinal	Mellilotus officinalis
Ambroisie commune	Artemisia vulgaris	Myosotis à feuilles changeantes	Myosotis discolor
Brome	Bromus sp.	Myosotis des champs	Myosotis arvensis
Cardamine hirsute	Cardamine hirsuta	Pâturin annuel	Poa annua
Carotte sauvage	Daucus carota	Pâturin des prés	Poa pratensis
Céraiste aggloméré	Cerastium glimeratum	Phacélie à feuilles de tanaïse	Phacelia tanacetifolia
Compagnon blanc	Melandrium album	Picride	Picris sp.
Coquelicot	Papaver rhoeas	Picride vipérine	Picris echioides
Crépis	Crépis sp.	Pissenlit	Taraxacum officinale
Epilobe à tiges carées	Epilobium tetragonum	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata
Erodium à feuille de cigüe	Erodium cicutarium	Plantain majeur	Plantago major
Fétuque sp.	Festuca sp.	Raygrass anglais	Lolium perenne
Folle avoine	Avena fatua	Renouée des oiseaux	Polygonum aviculare
Folle avoine de Ludovic	Avena sterilis ludoviciana	Séneçon commun	Senecio vulgaris
Géranium à feuilles rondes	Géranium rotundifolium	Séneçon jacobée	Senecio jacobaea
Houlque laineuse	Holcus lanatus	Sheradie des champs	Sheradia arvensis
Laiteron maraicher	Sonchus oleraceus	Trèfle blanc	Trifolium repens
Laiteron rude	Sonchus asper	Trèfle des champs	Trifolium arvense
Laitue scarole	Lactuca scariola	Vergerette du Canada	Conyza canadensis
Luzerne lupuline	Medicago lupulina	Véronique de Perse	Véronica Persa
Mâche	Valerianella sp.	Vesce	Vicia sp.
Matricaire camomille	Matricaria recutita	Vipérine commune	Echium vulgare

SÉLECTIVITÉ

Sécurité pour les plantations d'arbres ou d'arbustes et gazons au voisinage des zones traitées (application en jet dirigé).

RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant les phases de mélange/chargement et application en utilisant un pulvérisateur à lance.
- Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et application en utilisant un pulvérisateur à dos.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où les risques de ruissellement sont importants.
- En bordure de massifs de fleurs et pelouses situés au voisinage des zones traitées, laisser une bande de sécurité de 20 cm.
- Pour les usages en désherbage total des voies ferrées et sites industriels, pour protéger les plantes non-cibles d'une zone adjacente, respecter une zone non traitée de 5 mètres.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Respecter un délai de 6 mois avant réimplantation d'une culture ornementale sur une zone traitée.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée : 24h
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique N°LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

Le 20 11 2018

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.

La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe -CS 90518 - 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.fr

